

32 Rue Pierre Curie 59160 LOMME 03.20.92.77.49 / 06.84.57.14.38

<u>ecole.ste-anne.lomme@orange.fr</u> secretariat@sainteanne-lomme.com

www.sainteanne-lomme.com

REGLEMENT INTERIEUR Maternelle

2024-2025

1- Horaires

Matin

➤ Accueil des enfants : 8h20 – Fermeture des portes 8h30

Début des cours : 8h30 - Fin des cours : 11h30

Après-midi

> Accueil des enfants : 13h20

Début des cours : 13h30 - Fin des cours : 16h30

!! La <u>ponctualité</u> est très importante, elle fait partie de l'éducation de nos enfants. Merci de <u>veiller à ce que votre enfant arrive à l'heure</u> pour commencer à travailler et ainsi <u>respecter le travail des enseignantes et des élèves de la classe</u>. Les retards répétitifs entraineront des sanctions.

2- Garderie - Etude

- > Garderie: 7h15 à 8h20 (pour tous les élèves). Dernier accès possible à 8h10.
- ➤ <u>Garderie des maternelles : 16h30/17h30</u> (sans possibilité de reprise durant l'heure)
- > Garderie des maternelles : 17h30/18h30
- Etude des primaires : 16h30/17h40 (sans possibilité de reprise durant l'heure)
- > Garderie des primaires : 17h40/18h30

Les goûters ne sont plus autorisés sur le temps de classe. Uniquement pour les enfants de la garderie et/ou de l'étude

3- Médicaments et traitements médicaux

En référence à une note des services de l'Education Nationale (du 29 décembre 1999), les médicaments sont interdits à l'école. Exception acceptée pour les traitements à longue durée, après signature du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avec le médecin.

4- Hygiène

L'école est un lieu où se poursuit l'apprentissage de l'hygiène et de la propreté. Les enfants doivent :

- Avoir une tenue propre, correcte et adaptée à l'école
- Avoir les cheveux régulièrement vérifiés pour prévenir des risques de pédiculose (poux) et être traités le cas échéant.

REGLEMENT ECOLE MATERNELLE				
	Règles et devoirs	Réparations et/ou sanctions		
	A L'ECOLE			
<u>Les élèves</u>		T		
Je dois être à l'heure	 - J'arrive dans la classe entre 8h20 et 8h30 / 13h20 et 13h30. - Pensez à <u>faire passer votre enfant aux toilettes</u> avant de le déposer dans la classe 	- 1 retard ⇒ 1 remarque orale 2 retards ⇒ 1 billet de retard A partir de 5 billets de retard ⇒ RDV avec la directrice		
Mes déplacements dans l'école	 Je ne cours pas. Je me déplace dans le calme, sans bruit, sans bousculade. Je en cours pas dans les couloirs. 	1) remarque orale. 2) se calmer à l'écart du groupe.		
Ma tenue vestimentaire	- Le port du tablier en tissu est obligatoire. Les enfants arriveront donc dans la classe le matin en ayant déjà enfilé leur tablier. - Les bijoux peuvent être dangereux, ils sont déconseillés. - Les écharpes sont interdites et peuvent être remplacées par un tour de cou simple. - Pensez à écrire le nom de votre enfant sur ses vêtements (tablier, manteau, bonnet, tour de cou). - Pour favoriser la concentration, les jouets de la maison, les pansements à motifs, les tatouages et les vêtements amusants (baskets clignotantes, tee-shirt à paillettes magiques, avec des yeux mobiles) sont interdits à l'école. - Pour la sieste, les enfants peuvent apporter une peluche qu'ils laisseront à l'école (marquée à son nom). La tétine est interdite. - Pour les enfants qui mangent à la cantine (TPS et PS), merci d'apporter le jour de la rentrée un bavoir à élastique (marqué à son nom). - Prévoir une tenue de rechange (culotte ou slip, chaussettes, pantalon, tee-shirt, pull) adaptée à la saison pour votre enfant dans un sac qui restera au porte-manteau. Tout doit être marqué au nom de l'enfant (même le sac).	1) remarque orale. 2) confiscation		
<u>La politesse</u>	 Je suis poli(e). Je dis « bonjour », « au revoir », « s'il vous plait », « merci », Madame ou Monsieur. J'emploie un langage correct, avec toutes les personnes qui fréquentent l'école. 	1) Excuses orales. 2) Retour aux parents		

Vivre ensemble	 - J'adopte une conduite positive : pas de jeux de bagarre, ni coups, ni de croche-pieds. - J'emploie un vocabulaire correct : pas de grossièretés, ni de propos déplacés, ni d'insultes. - Je ne réponds pas à la violence par la violence : je demande à l'adulte de surveillance d'intervenir. - Je ne dois pas mettre les autres en danger. 	 Excuses orales. Retour aux parents Appel de la direction.
En classe	 Je travaille. Je respecte la vie de classe. J'ai toujours mon matériel. Je respecte le mobilier, le matériel et les locaux mis à disposition, je les laisse propres et rangés après la classe. 	1) Remarque orale 2) Retour aux parents.
En récréation	 Je respecte les espaces verts Je n'entre pas dans les bâtiments de l'école sans autorisation. Les jeux : ni brutaux, ni dangereux. Je ne lance ni terre ni cailloux. En cas de danger, je préviens les adultes de surveillance. 	1) excuses orales. 2) Retour aux parents.
<u>Les toilettes</u>	- Rendre les enfants autonomes Pour faciliter le passage aux toilettes et le lever de sieste, les bretelles, ceintures, salopettes sont interdits. Privilégier les chaussures à velcro et pantalon à élastique - Pas de jeux dans les toilettes. - Je ne « bouche » pas les toilettes et les lavabos (papier hygiénique, saletés) - Je tire la chasse d'eau, je me lave les mains. -pour éviter les « accidents », pensez à faire passer votre enfant aux toilettes de l'école avant de le déposer dans la classe (le matin et l'après-midi)	1) Remarque orale. 2) Retour aux parents.
A la sortie de l'école	- Je dis « au revoir » à mon enseignant(e) avant de rejoindre mes parents.	1) Remarque orale.
<u>Les parents</u> Notre enfant est absent	NOUS NOUS ENGAGEONS A: - Prévenir l'école par mail le plus rapidement possible et l'enseignante via Ecole Directe ou secretariat@sainteanne-lomme.com Le Chef d'Etablissement est tenu de déclarer à l'Académie les élèves absents sans justification ou de façon anormalement répétée.	
Notre enfant s'absente pendant le temps de classe	- Situation exceptionnelle : prévenir par mail à l'avance son enseignant(e).	
Notre enfant arrive à	- Déposer et reprendre notre enfant aux horaires	

<u>l'heure</u>	réglementaires. - Attendre la fin de la garderie, si notre enfant n'est pas «	
	récupéré » à 16h30.	
Notre enfant et sa tenue	 Veiller à ce que notre enfant ait une tenue correcte et adaptée aux activités de l'école. Ne pas faire porter de bijoux qui peuvent être dangereux et ne sont pas la responsabilité de l'école. Interdiction du vernis et du maquillage. 	
Notre enfant et sa santé	 Prévenir l'enseignant(e) dès la rentrée si traitement médical particulier. La pédiculose du cuir chevelu (poux) est le fléau des lieux accueillants un jeune public et plus particulièrement celui des écoles. Merci de vérifier régulièrement et minutieusement la tête de votre enfant et de prévenir sans aucune gêne l'enseignant(e) en cas d'infection. Traiter avec soin et sur le long terme. Signaler le cas de maladies chroniques pour établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) 	
Notre enfant et son matériel	 - Qu'il n'apporte pas d'objets jugés inutiles à la scolarité ou dangereux. - Consulter Ecole Directe régulièrement. - Signer les évaluations. 	
Nos relations avec les enseignants	 Prendre rendez-vous avec l'enseignant. Laisser l'enseignant libre, pour accueillir et effectuer son service de surveillance, le matin et le soir (obligations légales). Tenir à jour n° de téléphone (fixe et portable) Prévenir d'un changement d'adresse (par écrit) ou de situation personnelle. Respecter les sanctions prises par l'équipe éducative. 	
<u>Les enseignants</u>	L'ECOLE S'ENGAGE A :	
Maladie ou accident	- Prévenir immédiatement les parents, SAMU/pompiers, afin que ceux-ci viennent le plus vite possible.	
Rendez-vous parents	- Recevoir les parents chaque fois que cela est nécessaire Un cahier de progrès est remis aux parents 2 fois dans l'année, en janvier et en juin.	
<u>Sécurité</u>	- Exécuter les exercices de sécurité suivant la réglementation en vigueur.	
<u>Goûter</u>	Les goûters ne sont plus autorisés sur le temps scolaire,	

selon les lois en vigueur, sauf étude et garderie.
Seules les gourdes à eau sont autorisées et seront déposées
dans un bac à l'entrée de la classe, le matin
- Les goûters d'anniversaire du mois en classe restent
autorisés et organisés par l'enseignant.

Les élèves ne respectant pas le règlement s'exposent aux réparations et/ ou sanctions citées ci-dessus.

En cas de comportements non adaptés sur le temps de la pause méridienne, une exclusion temporaire voire définitive pourrait être envisagée.

• •			•		` '	
Maiic	nalic	engageons	~~	CHINITO	coc roalo	•
IVUUS	HUUUS	CIIGUGEOIIS	u	JUIVIE	ces regre.	Э.

<u>Signature de Maman</u>: <u>Signature de Papa:</u>

<u>Signature de l'enseignant</u> : <u>Signature de la Cheffe d'établissement</u> :